

CINQUIEME PARTIE.

DE LA TOLERANCE DES MAUX QU'ON NE PEUT
EMPECHER.

I.

L'Eglise désire l'application des principes exposés ci-dessus, tout en reconnaissant la nécessité de la tolérance en certains cas.

Après avoir exposé les principes chrétiens concernant les prétendues libertés modernes, et les funestes conséquences qu'entraîne la pratique de ces lamentables libertés, le Souverain Pontife déclare que " Le plus vif désir de l'Eglise serait sans doute de voir pénétrer dans tous les ordres de l'Etat et y recevoir leur application ces principes chrétiens qu'il vient d'exposer sommairement. " Car ils possèdent, dit-il, une merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, ces maux dont on ne peut dissimuler ni le nombre, ni la gravité, et qui sont nés, en grande partie, de ces libertés tant vantées, et où l'on avait cru voir renfermés des germes de salut et de gloire. Cette espérance a été déçue par les faits. Au lieu de fruits doux et salutaires, sont venus des fruits amers et empoisonnés. Si l'on cherche le remède, qu'on le recherche dans le rappel des saines doctrines des quelles seules on peut attendre avec confiance la conservation de l'ordre, et par là même; la garantie de la vraie liberté.